

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2010

Introduction

## **I – L'environnement économique et financier**

### 1-1 – Au niveau national

1-1-1- Un contexte socio économique difficile

1-1-2- Un contexte institutionnel en mutation

1-1-3- Une situation fragilisée des départements

### 1 - 2 – Au niveau local

1-2-1- .La situation économique et sociale du département

1-2-2-. La situation financière de la collectivité

1-2-3-. Perspective financière

## **II – Notre action départementale**

### 2 -1 – Des orientations budgétaires responsables

### 2 - 2 – Des actions ciblées au cœur de la crise pour soutenir l'ensemble de la population

2-2-1 - Notre conviction : le développement durable

2-2-2 - Nos valeurs : la solidarité

2-2-3 - Un atout : les équipements et réseaux publics

2-2-4 - Un impératif : le développement territorial

2-2-5 - Une priorité : les services à la population et le cadre de vie

2-2-6 - Notre volonté : la modernisation des services départementaux

Conclusion

Le débat d'orientations budgétaires pour 2010 intervient alors que bien des incertitudes pèsent sur l'avenir des Départements.

Le Gouvernement a en effet ouvert en 2009 deux chantiers remettant en cause fondamentalement les conditions dans lesquelles l'ensemble des collectivités territoriales exerçaient leurs compétences jusqu'à présent : la réforme de la fiscalité locale et la réforme de l'organisation territoriale.

La suppression depuis le 1er janvier 2010 de la taxe professionnelle sur les investissements productifs versée par les entreprises va se traduire, dès cette année, par une perte de recettes importante par rapport à ce qui était attendu sur la base du droit antérieur. A partir de 2011, les départements ne conserveront leur autonomie fiscale qu'en ce qui concerne la seule taxe sur le foncier bâti, supportée essentiellement par les ménages. Ainsi, le département du Lot-et-Garonne, qui dispose actuellement d'une autonomie fiscale sur 47% de ses recettes, verra celle-ci diminuée d'environ les deux tiers. Compte tenu de la dynamique forte des dépenses sociales, cette réforme nous expose à terme au risque de l'asphyxie financière, avec pour conséquence inéluctable un recentrage forcé sur la gestion des compétences strictement obligatoires au détriment des actions en faveur du développement économique, des politiques de proximité, du soutien à l'animation des territoires et à l'activité locale.

D'ailleurs, le Gouvernement a élaboré un avant-projet de loi relatif aux collectivités territoriales prévoyant explicitement la suppression du caractère général de la compétence de la région comme du département, ainsi que la limitation des financements croisés entre collectivités territoriales.

Ceci est de nature à remettre en cause fondamentalement l'ensemble des politiques dynamiques telles qu'elles sont conduites actuellement par le département de Lot-et-Garonne qui intervient dans les domaines des services à la population, du soutien à la vie associative, de la promotion de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs, de l'appui au développement des entreprises et à l'innovation, de l'aide à l'équipement des communes, de l'animation des territoires, de l'accompagnement de l'agriculture ou de l'action en faveur des plus défavorisés.

Nous ignorons donc si demain le Département disposera encore des moyens juridiques et financiers de poursuivre son action.

Néanmoins, nous sommes résolument déterminés à poursuivre en 2010, dans la rigueur et malgré les difficultés, la politique de progrès et de solidarité engagée en mars 2008.

Le présent rapport indique, à cette fin, le cap à suivre.

## **I – L'environnement économique et financier :**

### 1-1 – Au niveau national

#### 1-1-1 – Un contexte socio économique difficile

L'année 2009 s'est caractérisée par un repli avec une évolution négative du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) de l'ordre de 2,2 % ; les prévisions de croissance du P.I.B. sont incertaines pour 2010 car elles oscillent selon les analystes entre + 0,2 et + 2,5 % reflétant bien le contexte d'incertitude actuelle.

Malgré une vague déflationniste attendue, les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 ; en 2010, les spécialistes s'accordent sur une hausse qui pourrait se limiter à 1,4 % sur l'ensemble de l'année.

La remontée de l'inflation conjuguée à une situation défavorable du marché du travail aurait une influence sur la croissance de la consommation des ménages qui resterait encore mesurée en 2010.

Tout ceci se conjugue avec un déficit record des comptes publics ; le déficit de l'Etat a été de 138 milliards d'€ en 2009 soit plus de 7 % du P.I.B. Le déficit prévisionnel pour 2010 est, selon le projet de la loi de finances rectificative présenté en conseil des ministres le 20 janvier, de 149,2 milliards d'€ soit 8,2 % du P.I.B.

Alors qu'une règle de bonne gestion – que respecte scrupuleusement le Département de Lot-et-Garonne – impose de ne recourir à l'emprunt que pour financer des investissements amortissables sur une longue durée, l'Etat s'endette surtout pour financer le remboursement de sa dette antérieure ainsi qu'une partie de ses dépenses courantes. La seule charge des intérêts de sa dette absorbe désormais la quasi-totalité du produit de l'impôt sur le revenu payé par les ménages.

## LE BUDGET DE L'ETAT EN 2010

CHARGES NETTES		RESSOURCES NETTES	
Dette publique (charge des intérêts)	42,5	TVA	125,4
		Impôt sur le revenu	49,2
		Impôt sur les sociétés	33
Dépenses d'investissement		TIPP	13,1
<i>LFI : 13,4</i>		Autres impôts et taxes	31,4
<i>PLFR : 34,3</i>		Recettes non fiscales	15
	47,7	Prélèvements sur recettes	
		<i>au profit des collectivités territoriales : 85,9</i>	
		<i>au profit de l'Europe : 18,2</i>	
Dépenses courantes (fonctionnement et intervention)	229,3		-104
		Total ressources nettes LFI	163,1
		+ Ressources nettes PLFR	3,4
<b>= total charges nettes 2010</b>	<b>319,5</b>	<b>= total ressources nettes 2010</b>	<b>166,5</b>
	↓		
déficit budget général 2010	153		
- excédent comptes spéciaux	-3,8		
<b>= déficit général 2010</b>	<b>149,2</b>		
+ amortissement dette (remboursement du capital sur les emprunts antérieurs)	87,1		
- autres ressources de financement	-48,3		
<b>= émission d'emprunts nouveaux</b>		<b>+ 188</b>	
<b>(accroissement net de l'endettement)</b>			

En milliards d'euros

*LFI : loi de finances initiale pour 2010*

*PLFR : projet de loi de finances rectificative pour 2010*

En ce qui concerne les taux d'intérêts, les incertitudes qui pèsent sur la reprise économique rendent difficiles les anticipations. Les taux d'intérêts monétaires sont au plus bas et les taux longs, qui ont connu des variations sensibles depuis le début de la crise bancaire, restent relativement bas.

Même si une hausse n'est pas à exclure dans l'année 2010, il semble que les taux courts resteront bas jusqu'au milieu de l'année.

### 1-1-2 – Un contexte institutionnel en mutation

La loi « Liberté et responsabilités locales » de 2004, dite acte II de la décentralisation après l'acte I engagé en 1982 a impulsé une nouvelle vague de transferts de charges de l'Etat vers les Départements et les Régions essentiellement. Cette nouvelle étape fragilise l'équilibre financier des collectivités départementales avec des transferts de fiscalité nationale atone qui ne permettent pas de couvrir l'intégralité des transferts de charges opérés.

Le projet de loi, bientôt à l'examen du Parlement, devrait aller plus loin sur le plan institutionnel. Outre la création d'entités territoriales nouvelles (métropoles) et l'affirmation des intercommunalités, il prévoit la création de conseillers territoriaux siégeant à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional mais également la suppression de la clause générale de compétence des Départements et des Régions.

Le chantier corollaire à cette mutation est celui de la réforme de la fiscalité locale et donc du financement de la nouvelle donne territoriale.

Ce qui se dégage en priorité est la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une Cotisation Economique Territoriale (C.E.T.) pour les entreprises dès 2010.

La dite C.E.T. serait composée de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.). Seule la C.V.A.E. sera perçue par les départements, la C.F.E. est attribuée exclusivement aux blocs communes et à leurs E.P.C.I.

Il en ressort immanquablement une perte d'autonomie fiscale pour les Départements, ceux-ci ne fixant plus que les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, même si des amendements importants adoptés pendant la discussion parlementaire du projet de la loi de finances pour 2010 ont permis d'introduire une notion de territorialisation ainsi qu'une dose de péréquation.

Aucune simulation n'a toutefois pu être réalisée à ce jour et une loi doit intervenir courant 2010 pour fixer les véritables règles de compensation.

### 1-1-3 – Une situation fragilisée des départements

La situation financière des départements devient précaire car soumise à de nombreux aléas qu'ils ne maîtrisent plus.

Au-delà des purs transferts, les Départements ont eu à faire face ces dernières années à des dépenses nouvelles. Ainsi, le surcoût de l'A.P.A. et la hausse inexorable du coût des prestations de solidarité nationale (R.S.A. – P.C.H.) sont à rapprocher d'une fiscalité partagée (T.I.P.P., T.S.C.A) s'assimilant de plus en plus à des dotations stagnantes.

La réforme de la fiscalité locale va occasionner une perte forte de l'autonomie fiscale des départements. En effet ne conservant, à compter de 2011, que la taxe foncière sur les propriétés bâties, ils percevront des compensations certes équivalentes à la perte la première année mais sans assurance au-delà ; ainsi la taxe sur les conventions d'assurance (T.S.C.A.) partie intégrante des compensations n'évoluera au-delà de la première année qu'en fonction de l'activité économique et sans qu'en aucune façon les élus locaux soient en mesure d'agir sur son produit.

Pour 2010, les Départements percevront la taxe d'habitation et les taxes foncières, et le produit de la T.P. sera remplacé par une compensation relais qui sera égale au montant le plus élevé des produits suivants :

- soit le produit 2009,
- soit les bases fictives de T.P. 2010 auxquelles on applique le taux 2008 majoré de 1%.

Enfin la situation économique a eu une incidence négative sur les droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements. Depuis 2007, année record, on constate une baisse permanente et c'est une perte de l'ordre de 40 % que les départements ont subi sur leurs recettes. Il n'est pas attendu d'évolutions positives de ces produits pour 2010 car même si la reprise économique intervenait, l'incidence n'en serait pas immédiate.

D'ores et déjà, plusieurs départements font face à de graves difficultés financières dans l'exécution de leurs dépenses ou dans l'établissement du budget 2010 et suivants.

Cette situation d'urgence financière a conduit l'Assemblée des Départements de France à demander au Gouvernement des réponses rapides et appropriées d'autant que les départements oeuvrent en faveur de la cohésion nationale par leurs actions de solidarité à l'endroit des familles, pour les personnes âgées ou handicapées, et celles momentanément sans revenus (RSA) ou sans emploi.

L'A.D.F. plaide en particulier pour une compensation plus juste du coût des prestations sociales dont le sous-financement grève les capacités d'intervention des départements.

Le président du Sénat a déclaré il y a quelques semaines qu'à court terme, une quinzaine de départements seront placés sous tutelle devant l'incapacité d'assurer l'équilibre de leurs finances. Et dès cet automne 2009, ce sont une vingtaine de Départements – gérés par des majorités de gauche comme de droite – qui ont annoncé qu'ils rencontrent de telles difficultés qu'ils envisagent de présenter des budgets pour 2010 en déséquilibre.

## COMPTE SIMPLIFIE DES DEPARTEMENTS (France ENTIERE HORS PARIS)

Section de fonctionnement				Financement de l'investissement			
	2008 Md€	2009 Md€	2009/08 %		2008 Md€	2009 Md€	2009/08 %
RECETTES COURANTES	54,9	55,8	+ 1,6	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14,0	13,8	- 1,1 %
Recettes fiscales*	35,7	36,3	+ 2,0	MOYENS DE FINANCEMENT	14,0	13,8	
<i>Dont produit 4 taxes</i>	19,5	21,3	+ 9,3	Autofinancement	8,1	6,5	- 20,3
Dotations de l'Etat*	12,8	13,0	+ 1,0	Dotations et subventions	2,6	3,7	+ 41,0
Autres recettes	6,5	6,5	+ 0,5	Autres recettes	0,4	0,4	+ 2,0
DEPENSES DE GESTION	46,4	49,0	+ 5,5	Flux net de dette (emprunts – remboursements)	2,9	3,3	
Dépenses de personnel	9,6	10,4	+ 8,1				
Autres dépenses de gestion	36,8	38,6	+ 4,8				
EPARGNE DE GESTION	8,5	6,9	- 19,4				
Intérêts de la dette	0,8	0,7	- 8,3				
EPARGNE BRUTE	7,7	6,1	- 20,6				

\* Evolutions à périmètre constant

(Source DEXIA – Finances locales en France Novembre 2009 – Note de conjoncture)

### 1-2 - Au niveau local

#### 1-2-1 – La situation économique et sociale du département

##### Les entreprises

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la France augmente de 0,3 % par rapport au trimestre précédent, après quatre trimestres consécutifs de baisse. L'économie française continuerait de croître sur un rythme modéré au second semestre.

En Lot-et-Garonne, les derniers indicateurs économiques sont contrastés.

Le constat en terme d'activité des entreprises est nuancé, les investissements affichent une légère hausse alors que le chiffre d'affaires est en diminution. Quant au marché du travail (diminution du nombre d'offres d'emploi enregistrées et du nombre de demandes d'emploi satisfaites, augmentation du nombre de demandeurs d'emploi), il subit une dégradation mais toutefois moins forte que les autres départements aquitains.

Au 30 septembre 2009, les entreprises ayant leur siège en Lot-et-Garonne ont réalisé des investissements à hauteur de 440,9 millions d'euros soit une augmentation de 2,6 % par rapport aux investissements réalisés sur la même période en 2008. 2009 affiche le niveau d'investissements le plus élevé depuis 2003.

Toutefois, le 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 enregistre 98,6 millions d'euros d'investissements soit une diminution de 19,5 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 et 12,4 % par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008.

Au 30 septembre 2009, les entreprises ayant leur siège en Lot-et-Garonne ont réalisé un chiffre d'affaires à hauteur de 8,84 milliards d'euros soit une diminution de 6,6 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé sur la même période en 2008.

Le 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 affiche une baisse de 18 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 et de 8,4 %, si on le compare au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008.

L'observatoire de la création annonce, sur les huit premiers mois de l'année 2009, une très forte croissance du nombre de créations d'entreprises ; en terme de progression, de 2008 à 2009, le Lot-et-Garonne se situe en 4<sup>ème</sup> position des départements aquitains.

### L'emploi

Sur l'année écoulée, l'emploi salarié lot-et-garonnais a subi une baisse de 2,5 %. On constate une évolution similaire dans tous les départements aquitains mais c'est en Lot-et-Garonne qu'elle est la plus accentuée.

Le nombre de demandeurs d'emplois augmente sur l'ensemble de la région, de septembre 2008 à septembre 2009 : en Lot-et-Garonne, la hausse sur un an est un peu moindre (+ 15,8 %) que dans l'ensemble de l'Aquitaine (+ 19,1 %) et de la France métropolitaine (+ 20,9 %).

Sur un an, le taux de chômage du Lot-et-Garonne a augmenté de 1,7 point. Cependant, par rapport au trimestre précédent, l'augmentation du taux lot-et-garonnais est plus faible que celle de la France métropolitaine, et identique à l'augmentation constatée pour l'Aquitaine.

De façon générale, le nombre d'offres d'emploi en stock a diminué en Aquitaine comme en France métropolitaine par rapport à septembre 2008 (- 17,2 % en Lot-et-Garonne, - 12,6 % en Aquitaine, - 27,2 % France), signe d'un ralentissement de l'activité et d'une dégradation du marché de l'emploi (offres enregistrées en diminution, offres satisfaites en diminution et demandeurs d'emploi en augmentation).

### 1-2-2 - La situation financière de la collectivité

Dans les grandes lignes et sur la base des données provisoires 2009, la situation du département de Lot-et-Garonne est conforme à celle des autres départements français.

L'étude menée par Dexia (Note de conjoncture de novembre 2009 – Finances locales en France) relève 3 tendances principales :

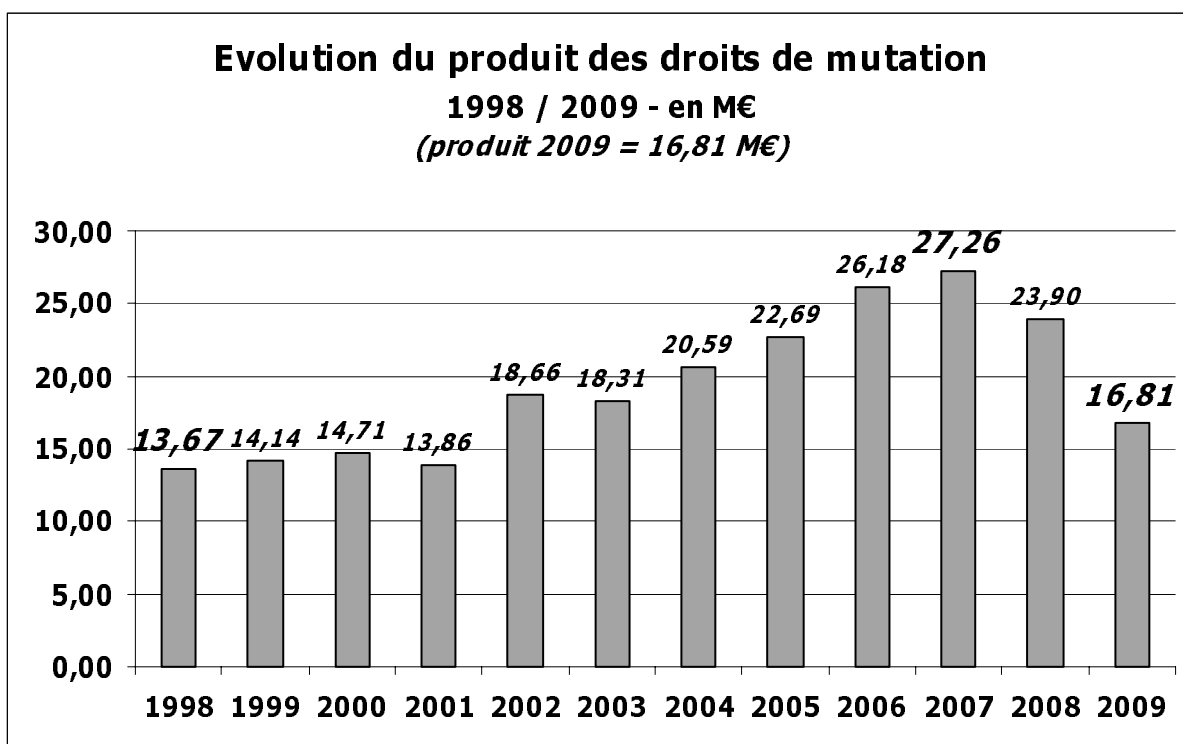
- une forte baisse de l'épargne brute liée à la chute du produit des droits de mutation,
- l'aggravation de l'effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes de fonctionnement,
- un léger repli des dépenses d'équipement.

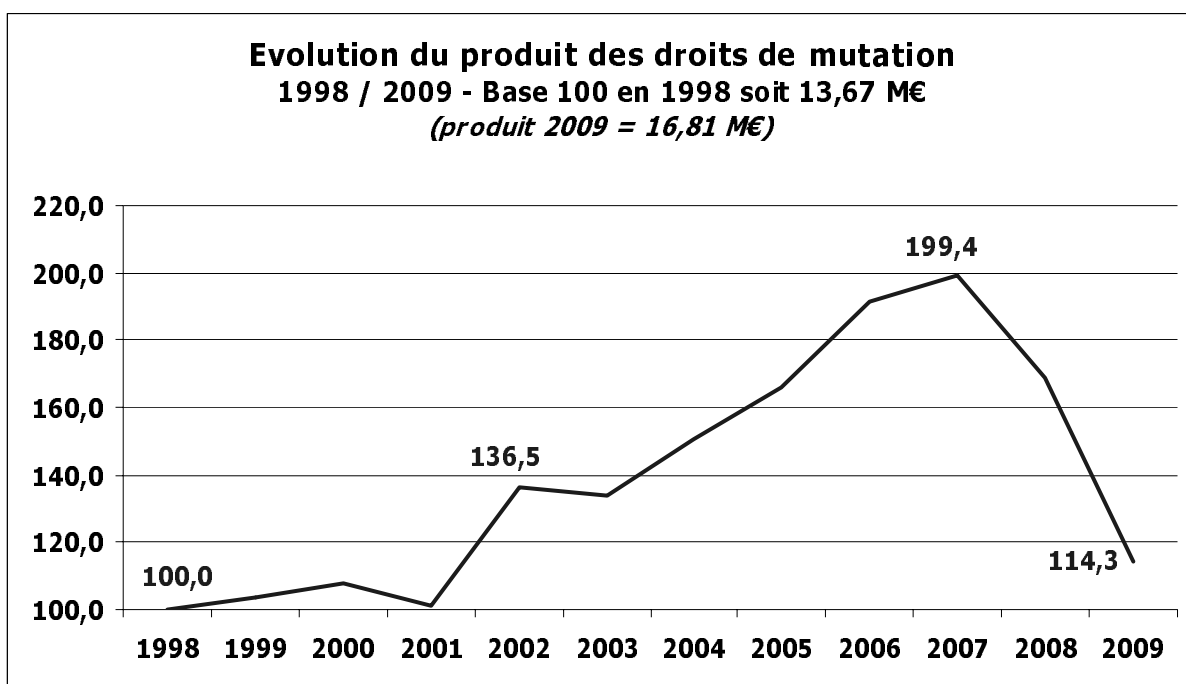
- Une forte baisse de l'épargne brute liée à la chute du produit des droits de mutation :

Avec 41,65 M€ en 2009 contre 46,03 M€ en 2008, l'épargne brute recule de – 9,5% (- 20,6 % au plan national).

Cette forte baisse est amortie par l'augmentation du produit des 4 taxes directes qui évolue de + 18,5% (+ 9,3% au plan national). Cette progression du produit des contributions directes est due à la hausse des taux de fiscalité votée lors de l'adoption du budget primitif 2009 mais aussi à la revalorisation forfaitaire et au dynamisme propre des bases.

Toutefois, cet accroissement du produit fiscal ne permet pas de pallier la chute du produit des droits de mutation qui enregistre un repli historique avec – 29,7% contre – 26,0% au plan national. En 2009, le produit des droits de mutation s'établit à 16,81 M€ contre 23,90 M€ en 2008 soit un manque à gagner de 7,09 M€. Alors que 2007 avait été une année record avec 27,26 M€, 2009 marque un retour à des encaissements équivalents à ceux du début des années 2000.





Conjuguée à cette forte chute du produit des droits de mutation, la non augmentation des taux de fiscalité en 2009 aurait conduit à un véritable effondrement de l'épargne brute qui aurait alors enregistré un très net recul de – 38,3% contre – 9,8% en l'état actuel.

- L'aggravation de l'effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes de fonctionnement :

Cette année encore, les dépenses courantes de fonctionnement progressent plus vite que les recettes de fonctionnement (+ 8,6% contre + 5,7%).

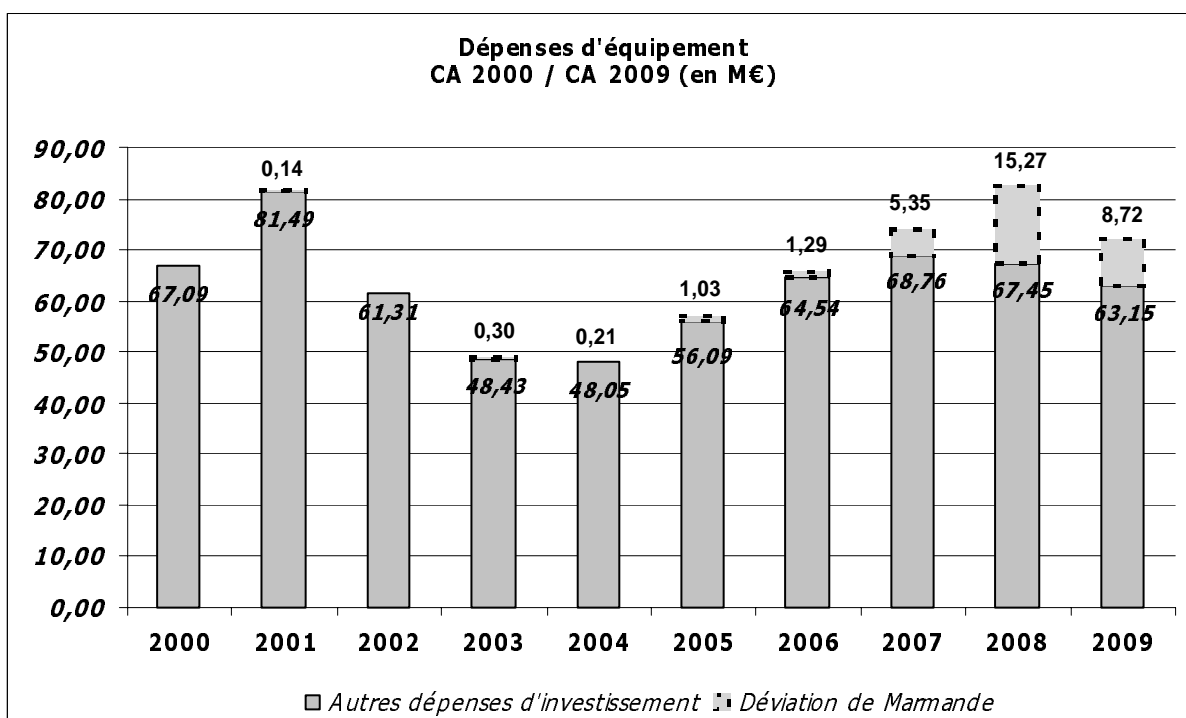
La progression des recettes de fonctionnement est lourdement pénalisée par la chute du produit des droits de mutation mais aussi par la stagnation des dotations de l'Etat qui pour la plupart avaient été gelées par la loi de finances 2009. Celles-ci n'évoluent que de + 0,6 % (+ 1,0 % au plan national). Au total, les recettes de fonctionnement progressent de + 5,7% (+ 1,6% au plan national) aidées en cela par le dynamisme du produit de la fiscalité directe. Il convient de noter qu'à taux de fiscalité inchangés, les recettes de fonctionnement n'auraient alors progressé que de + 1,1%.

- Un léger repli des dépenses d'équipement :

Avec l'entrée dans la phase d'achèvement de la déviation de Marmande, 2008 avait été une année exceptionnelle en matière de dépenses d'équipement. Ainsi sur les 82,72 M€ mandatés au cours de cette période, 15,27 M€ concernaient cette opération.

Compte tenu de l'impact important de cette opération, il a été décidé de l'isoler pour permettre une meilleure pertinence des comparaisons entre exercices.

Une fois les données retraitées, il apparaît que la tendance est identique qu'au plan national et que les dépenses d'équipement sont en recul de – 6,2% par rapport à 2008. Hors opérations exceptionnelles, le niveau d'investissement 2009 (63,15 M€) se stabilise dans une fourchette comprise entre 60,0 et 70,0 M€ conforme aux trois derniers exercices.



### 1-2-3 - Perspectives financières

Après avoir subi en 2009 les effets de la crise économique au travers de la chute vertigineuse du produit des droits de mutation (- 29,7 % par rapport au produit 2008 et - 38,3 % par rapport au produit 2007), les marges de manœuvre de notre département en 2010 seront particulièrement étroites.

Comme la plupart des départements de France, notre département va devoir composer avec des paramètres difficilement conciliables : avec d'un côté des ressources atones et de l'autre le double impératif de devoir faire face à des dépenses sociales galopantes tout en préparant au mieux notre territoire aux grands défis de demain.

De manière schématique, l'équation pourrait se résumer ainsi :

EN MATIERE DE RESSOURCES	EN MATIERE DE DEPENSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- absorber l'impact de la loi de finances 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle et la faible croissance des concours financiers de l'Etat,</li> <li>- tenir compte de la volatilité des droits de mutation qui par nature sont très dépendants de la situation macro économique,</li> <li>- continuer à subir l'insuffisante compensation des transferts de charges,</li> <li>- ne pas augmenter la pression fiscale en 2010, compte tenu de l'impact de la crise sur les Lot-et-Garonnais</li> <li>- contenir l'endettement à un niveau raisonnable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire face à l'explosion de dépenses de fonctionnement rigidifiées et correspondant à des charges obligatoires ou sur lesquelles la collectivité a très peu de prise (à titre d'information au BP 2009, environ 90% des dépenses de fonctionnement étaient fortement contraintes, seules 10% d'entre elles pouvant le cas échéant, faire l'objet d'arbitrages significatifs),</li> <li>- tenir les engagements pris antérieurement, en particulier au travers des autorisations de programme et faire face aux « coups partis »,</li> <li>- préparer au mieux le département de Lot-et-Garonne aux défis qui l'attendent en terme d'infrastructures et de développement économique ou agricole.</li> </ul>

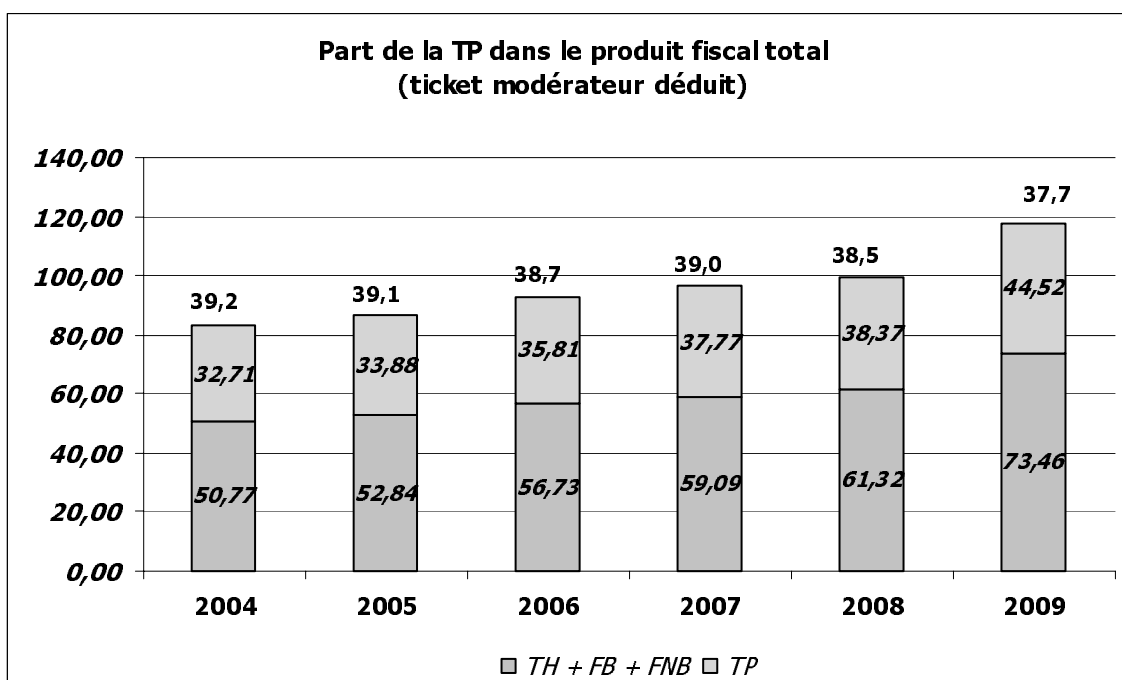
La préparation du budget primitif 2010 s'inscrit dans un contexte difficile qui se caractérise essentiellement par :

- la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité locale,
- la stagnation des concours financiers de l'Etat aux collectivités,
- la difficulté à estimer le futur produit des droits de mutation,
- la compensation insuffisante des transferts de charges,
- la fin du dispositif de relance en matière de FCTVA,
- la disparition de la « part départementale » du fonds départemental de péréquation des droits de mutation,
- la nécessité de contenir l'endettement.

- La suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité locale :

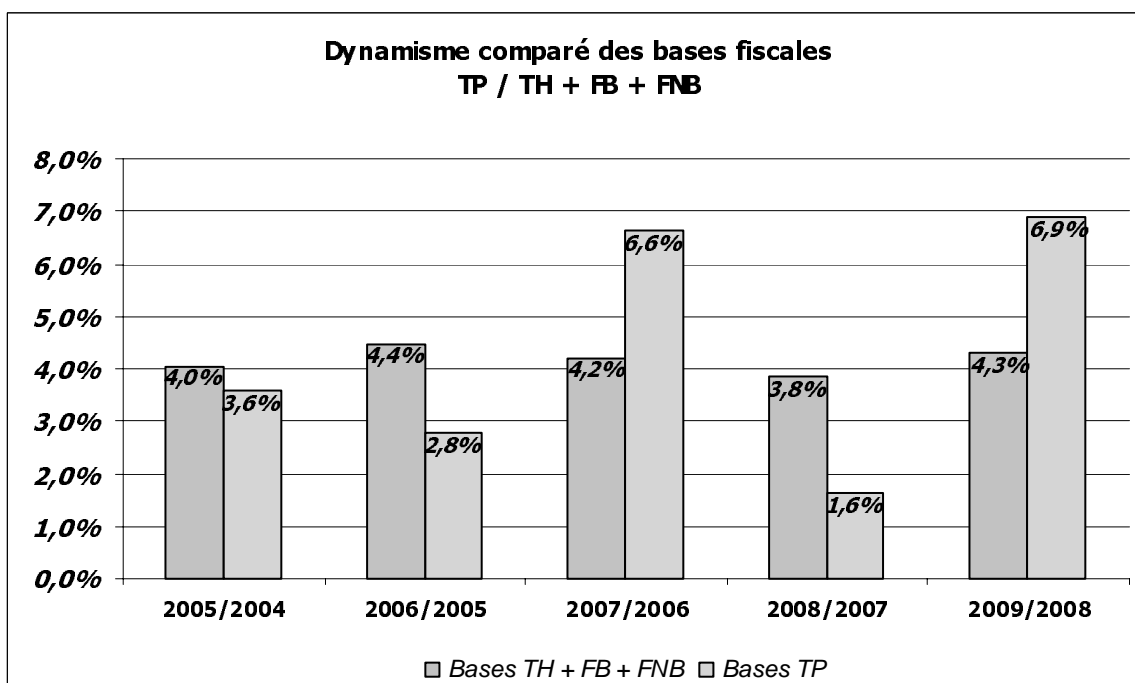
La loi de finances pour 2010 signe l'arrêt de mort de la taxe professionnelle et instaure une contribution économique territoriale.

Le département ne percevra donc plus le produit de la taxe professionnelle qui représentait un peu plus du tiers du produit des 4 taxes. En 2009 et une fois déduite la participation retenue au titre du plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée (PVA), ce produit représentait 37,7% du produit total des contributions directes.



En outre, il convient de souligner que, à taux d'imposition constant, le produit de la taxe professionnelle augmentait du seul fait de la croissance spontanée des bases de **+ 4% par an en moyenne**. Contrairement à ce qu'affirme le Gouvernement, la suppression de la T.P. aura donc bien une incidence négative sur le montant de la fiscalité départementale.

**La perte de produit pour 2010 peut être ainsi estimée à 1,9 M€.**



Si la suppression de la taxe professionnelle est acquise dès 2010, la loi de finances prévoit un dispositif transitoire pour mettre en œuvre la réforme de la fiscalité locale.

Les départements percevront ...	
... en 2010	... en 2011
<p>En remplacement du produit de TP, une compensation sera perçue par les départements. Elle est égale au montant le plus élevé des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit produit 2009,</li> <li>• soit bases fictives de TP en 2010 auxquelles on applique le taux 2008 majoré de 1%.</li> </ul> <p><b>En Lot-et-Garonne, cette recette fortement dynamique par le passé verra donc pour la première fois son montant stagner en 2010.</b></p>	<p>Les départements percevront la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). 48,5% de la CVAE sont attribués aux départements.</p> <p>La répartition de la CVAE se fait en fonction de la valeur ajoutée du territoire (localisation réelle de l'entreprise) mais 25% du produit perçu est affecté à un fonds national redistribué à chaque département selon des critères de mutualisation. Ce fonds est créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.</p> <p>Autres dispositions fiscales visant à compenser les pertes de recettes résultant de la suppression de la TP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réduction des frais d'assiette et de recouvrement : le produit généré par cette baisse du coût de perception est attribué en ce qui concerne leur part de taxe sur le foncier bâti aux départements,</li> <li>- le transfert aux départements du droit budgétaire perçu jusqu'à présent par l'Etat au titre des mutations à titre onéreux,</li> <li>- le transfert aux départements du solde de la TSCA : la répartition de ce solde est faite non plus en fonction de la population mais en fonction de la perte des ressources fiscales qu'entraînerait la réforme de la TP.</li> </ul> <p>Le transfert aux départements de parts d'IFER (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux).</p>
<p>La taxe d'habitation et les taxes foncières continuent d'être perçues par les départements et ils peuvent en voter le taux.</p>	<p>A compter de 2011, les départements ne sont plus destinataires des produits de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Leur pouvoir fiscal s'exercera uniquement sur la taxe sur le foncier bâti (parts départementale et régionale). Ce pouvoir est encadré puisqu'ils n'auront pas le droit d'augmenter le taux du foncier bâti au-delà de 2,5 fois le taux moyen national de l'année précédente.</p>

De nombreuses incertitudes quant à l'impact de ces dispositions sur l'équilibre des budgets départementaux pèsent encore sur la préparation budgétaire 2010.

Il est cependant d'ores et déjà clair que c'est au moment où les finances locales subissent une crise sans précédent et où les Départements sont confrontés à une hausse continue de leurs dépenses sociales que l'Etat engage une réforme de la fiscalité locale qui va leur ôter leurs recettes les plus dynamiques et les remplacer par des ressources dont la progression sera très inférieure à celle des dépenses, notamment sociales, mises à leur charge.

**Cette réforme, qui va diminuer la part des ressources fiscales (dont les taux sont modulables) se traduira concrètement de la manière suivante : jusqu'à présent une hausse de 1 % des taux de fiscalité rapportait 1 million d'euros au budget départemental ; désormais, 1 point supplémentaire de fiscalité ne rapportera au Département que 730 000 € en 2010 et 450 000 € en 2011, qui sera, de surcroît entièrement supporté par les seuls ménages.**

Comme le dénonce Philippe Adnot, président du conseil général de l'Aube ; « *le gouvernement profite de l'occasion de la réforme de la T.P. pour réduire l'autonomie fiscale des collectivités locales et particulièrement celle des Départements. La capacité de faire évoluer l'impôt local en base et en taux est essentielle pour les collectivités locales et indissociable du concept même de décentralisation* ».

Et il y a quelques jours, Jean-Pierre Raffarin déclarait à son tour : « *Il nous paraît peu rationnel de mener la réforme des finances avant celle des compétences. Le principe de réalité nous conduit à penser qu'il est nécessaire de voter d'abord la réforme des collectivités territoriales, puis la réforme de la taxe professionnelle. La seconde doit trouver ses fondations dans les choix et principes de la première* ».

Le sénateur Alain Lambert estime qu'il aurait « *mieux valu clarifier les compétences des collectivités avant de réformer leur fiscalité* ». Et pour Philippe Adnot, Président du Conseil général de l'Aube : « *On fait tout à l'envers. Ce n'est pas par hasard car la réforme avance masquée. L'objectif est de redonner tout le pouvoir à Bercy* ».

- La stagnation des concours financiers de l'Etat aux collectivités :

Selon les dispositions de la loi de finances pour 2010, les concours financiers de l'Etat aux collectivités évolueront comme suit :

DGF	+ 0,6 %
DDEC	0,0 %
DGE	0,0 %
DGD	0,0 %

En effet la loi de finances pour 2010 rompt avec le mécanisme d'indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Au lieu de retenir une évolution indexée sur le taux prévisionnel de l'inflation (+ 1,2 %), le montant de la DGF ne sera majoré que de 0,6 % (soit la moitié de l'inflation). **La principale dotation de l'Etat sera donc officiellement en diminution en euros constants.**

Par ailleurs, la progression du FCTVA n'étant pas encadrée (le FCTVA, calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées par les collectivités, est doté d'un dynamisme propre), diverses compensations d'exonérations fiscales se verront appliqué un taux de minoration de - 5,85 % afin de contenir globalement l'évolution des concours financiers de l'Etat.

- La difficulté à estimer le futur produit des droits de mutation :

Fortement sensible aux aléas du marché de l'immobilier, le produit des droits de mutation est très dépendant de la situation économique générale.

Depuis 2008, nous assistons à une baisse significative du produit des droits de mutation. Les prévisions ont dû être revues en fonction de la conjoncture économique. **De 2007 à 2009, ce produit a régressé de plus de 10 M€.**

	2007	2008	2009 (prov.)
BP	26,00 M€	27,00 M€	19,00 M€
DM		- 2,00 M€	- 2,50 M€
Prévu	26,00 M€	25,00 M€	16,50 M€
<b>Perçu</b>	<b>27,26 M€</b>	<b>23,90 M€</b>	<b>16,81 M€</b>
<b>Ecart / B.P.</b>	<b>+ 1,26 M€</b>	<b>- 3,10 M€</b>	<b>- 2,19 M€</b>

Bien que très nettement en dessous du niveau perçu en 2008 (- 4,90 M€), la prévision faite au BP 2009 n'a pas pu résister à la crise sans précédent qui a frappé le crédit et par ricochet le secteur de l'immobilier.

La question pour 2010 est de savoir si la timide reprise annoncée par tous les analystes aura lieu et de mesurer son impact sur les encaissements de droits de mutation.

- La compensation insuffisante des transferts de charges :

En théorie, les transferts de compétences vers les collectivités territoriales s'accompagnent des ressources consacrées par l'Etat à l'exercice des compétences transférées. Ce principe a été érigé en principe à valeur constitutionnelle à l'occasion de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, créant un article 72-2 au sein de la Constitution, lequel dispose que « *tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice* ».

La neutralité financière des transferts est posée en principe et la compensation doit être intégrale, concomitante, contrôlée et conforme à l'objectif d'autonomie financière. La réalité est toute autre.

En effet, les taux de couverture se sont, au fil du temps, très nettement dégradés et les départements doivent faire face à l'accroissement des dépenses transférées avec leurs propres ressources.

COMPETENCES TRANSFEREES	TAUX DE COUVERTURE INITIAL	TAUX DE COUVERTURE 2009 (données provisoires)	SURCOUT POUR LE DEPARTEMENT EN 2009 (en M€)	SURCOUT TOTAL POUR LE DEPARTEMENT DEPUIS LE TRANSFERT (cumul en M€)
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) – à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2002 (loi du 21/07/2001)	2002 50,0 %	34,1 %	- 24,04 M€ (- 20,79 M€ en 2008)	- 130,14 M€
Revenu Minimum d'Insertion (RMI) – à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2004 (loi du 18/12/2003) Revenu de Solidarité Active (RSA) – loi du 1 <sup>er</sup> décembre 2008	2004 100,0 %	84,7 %	- 4,77 M€ (- 2,70 M€ en 2008)	- 14,64 M€
Prestation de Compensation du Handicap (PCH) – loi du 11 février 2005	Initialement, les dépenses des départements au titre de la PCH étaient très en deçà du montant du concours versé à ce titre par la CNSA. Elles ont connu une forte accélération en 2007. Depuis lors, les dépenses sont très supérieures aux concours versés.	42,7 %	- 3,46 M€ (- 1,84 M€ en 2008)	- 2,77 M€
Autres transferts de compétence – loi du 13 août 2004 (Fonds sociaux, réseau routier national, transfert des personnels TOS et DDE ...)		109,0 % (144,6 % en 2008)	+ 1,03 M€ (+ 3,62 M€ en 2008)	+ 6,44 M€
<b>TOTAL</b>			<b>- 31,24 M€</b>	<b>- 141,11 M€</b>

- La fin du dispositif de relance en matière de FCTVA :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance gouvernemental et suite à la signature d'une convention d'objectif avec le Préfet de Lot et Garonne, le Département a pu inscrire au BP 2009 l'équivalent d'une double dotation au titre du FCTVA calculée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2007 et 2008.

En 2009, le Département a atteint son objectif qui était de dépasser la moyenne des dépenses d'investissement mandatés sur la période 2004 / 2007 et a pu donc bénéficier d'un décalage de 1 année au lieu de 2 pour l'attribution de son FCTVA. En revanche et à la différence de 2009, le Département ne pourra compter que sur une seule dotation de FCTVA pour financer ses investissements 2010.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Décalages	N - 2	N - 2	N - 2	N - 2	N - 2	Plan de relance	N - 1
Comptes administratifs	2002	2003	2004	2005	2006	2007 et 2008	2009
Dotations (en M€)	3,58	3,14	2,74	4,51	5,92	14,11	NC

- La disparition de la « part départementale » du fonds départemental de péréquation des droits de mutation :

Par délibération en date du 18 mars 2009, le Département a décidé de se mettre en conformité avec la loi en reversant la totalité du fonds aux communes. Il a été convenu avec le Préfet de Lot-et-Garonne de procéder en deux temps :

- en 2009 : le Département a inscrit 50% du fonds à répartir en recettes d'investissement soit 2,22 M€ et a reversé les 50% restant au profit des communes.
- en 2010 : la totalité du fonds sera reversé aux communes et le Département ne percevra pas un centime.

En d'autres termes, ce retour à la légalité aura des conséquences sur le financement de la section d'investissement. Si le fonds suit le rythme d'évolution du produit départemental des droits de mutation, le manque à gagner par rapport à ce qui avait cours par le passé peut être estimé à 3,11 M€ (fonds 2009 – 30% soit 4,44 M€ - 30% = 3,11 M€).

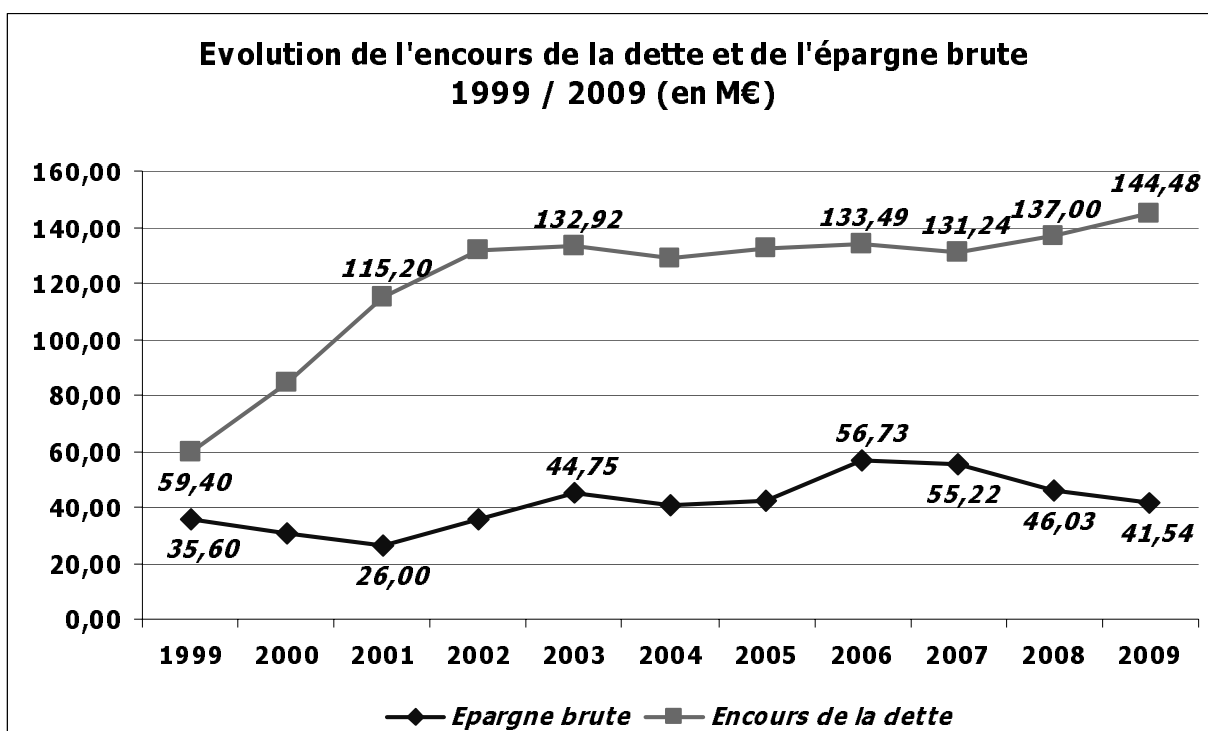
En M €	2004	2005	2006	2007	2008	<b>2009</b>	2010 (*)
Total du fonds	3,49	3,77	4,17	4,73	5,02	<b>4,44</b>	3,11
Montant reversé aux communes	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	<b>2,22</b>	3,11
Montant conservé par le Département	3,25	3,53	3,93	4,49	4,78	<b>2,22</b>	0,00

(\*) montant estimé

- La nécessité de contenir l'endettement :

Au début des années 2000, notre département a fortement recouru à l'emprunt, l'encours de la dette passant ainsi de 59,40 M€ en 1999 à 131,29 M€ en 2002. Au cours des années suivantes, l'encours s'est stabilisé évoluant dans un tunnel compris entre 130,00 et 135,00 M€ et cela jusqu'en 2007.

La reprise modérée de l'endettement qui intervient à compter de 2008 coïncide avec la dégradation de l'épargne brute qui passe de 55,22 M€ en 2007 à 46,03 M€ en 2008 et le maintien d'un niveau d'équipement élevé.



La capacité de désendettement qui permet de mesurer en combien d'années une collectivité pourrait amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute est obtenue en faisant le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Elle était de 2,98 années en 2008 et devrait, selon les données provisoires et compte tenu de la dégradation de notre épargne brute, s'établir à 3,48 années en 2009. Ce ratio reste cependant très raisonnable et se situe bien en deçà de la zone dangereuse déterminée par les analystes (en théorie, lorsque le ratio dépasse 8 années la situation devient sensible – Cabinet Michel Klopfer).

## **II – Notre action départementale**

### **2 - 1 - Des orientations budgétaires responsables :**

Si le Lot-et-Garonne ne se trouve pas en 2010 dans la situation catastrophique de certains Départements, nous ne le devons qu'à la gestion rigoureuse qui a été mise en œuvre dès mars 2008 et à l'augmentation sensible de la pression fiscale à laquelle nous avons été contraints en 2009. Toutefois les projections sur les prochains exercices montrent la difficulté de continuer à mener des politiques volontaristes tout en assumant nos missions obligatoires.

Nous devons donc faire des choix, parfois difficiles, car les effets de la crise économique conjugués aux réformes gouvernementales ne nous permettront plus de continuer à assumer toutes les actions que nous avons pu mener jusqu'à présent.

Pour élaborer notre budget primitif pour 2010, je vous propose de retenir les trois orientations suivantes :

**- des impôts stables, pour préserver les ménages**

Compte-tenu des effets de la crise et des difficultés rencontrées par nos concitoyens, notamment les plus modestes, je vous propose de ne pas augmenter les taux des impôts de nos concitoyens sur lesquels il serait injuste de faire porter le poids financier de la suppression de la taxe professionnelle et des autres décisions gouvernementales.

**- un endettement raisonnable pour préserver les générations futures**

Pour que les nouvelles générations, qui subissent déjà durement les effets d'une compétition économique mondiale insuffisamment régulée, n'aient pas à payer demain les conséquences de nos difficultés d'aujourd'hui, je vous propose, comme nous avons su le faire jusqu'à présent, de ne pas nous laisser aller à la facilité d'un endettement excessif, car les emprunts d'aujourd'hui sont toujours la dette de demain et les impôts d'après demain.

Ce n'est pas au moment où l'inquiétude des Français s'accroît devant la profondeur abyssale du déficit budgétaire de l'Etat et le sommet vertigineux atteint par sa dette que nous devons prendre le même chemin en Lot-et-Garonne.

**- des choix courageux pour équilibrer le budget**

Maintenir l'investissement sera un défi particulièrement difficile à relever en 2010, mais nous devons continuer à investir pour aménager, équiper et développer nos territoires.

**Pour équilibrer notre budget sans sacrifier l'investissement ni alourdir la charge fiscale des Lot-et-Garonnais, nous devons continuer à maîtriser strictement nos dépenses. Déjà, des économies substantielles ont été réalisées. Elles permettront de présenter un projet de BP 2010 prévoyant une baisse des crédits destinés au fonctionnement des services (hors charges de personnel).**

2 – 2 - Des actions ciblées au cœur de la crise pour soutenir l'ensemble de la population

Dans ce contexte troublé, il est un besoin impérieux de procéder à des choix. En premier lieu, la conjoncture nous impose de continuer à soutenir l'activité économique dans le département.

Mais au-delà de ce choix conjoncturel nous poursuivrons nos efforts en faveur de la solidarité. L'action sociale, encore davantage en cette période difficile pour les ménages, est le pilier de l'intervention du Département, en tant qu'institution, et de notre exécutif.

Enfin, nous avons dès notre arrivée voulu mettre en avant le développement durable. Cela tient à une conviction profonde : il faut changer nos comportements. En dépit de toutes les difficultés financières exposées, nous maintiendrons le cap sur cette exigence pour les générations futures.

Je veux évoquer ici les grandes priorités proposées par l'exécutif pour l'exercice 2010.

### 2-2-1- Notre conviction : le développement durable

Dans un contexte planétaire de réchauffement climatique et de ressources énergétiques limitées et chères, le besoin d'actions environnementales efficaces apparaît plus que jamais nécessaire. Ce travail relève de la logique du développement durable et c'est donc l'ensemble des politiques départementales qu'il y a lieu de mobiliser pour relever ce défi. Pour agir dans ce sens, le Conseil général s'appuiera sur 2 outils en 2010 : l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie.

#### Agenda 21 et Plan Climat Energie

Conscient de l'enjeu essentiel du développement durable pour l'avenir du Lot-et-Garonne, le Conseil général a choisi de s'engager dès 2010 dans l'élaboration d'un Agenda 21 auquel sera intégré le Plan Climat Energie. Véritable programme d'actions pour le XXIème siècle, ces deux outils doivent contribuer à un développement plus équitable et plus solidaire, plus respectueux de l'environnement et économiquement plus efficace.

Ce programme d'actions comprendra deux volets distincts : un volet interne qui a pour objectif de faire du Conseil général une collectivité exemplaire en matière de développement durable d'ici la fin 2010 et un volet territorial qui vise à élaborer une dynamique de développement durable partagée avec l'ensemble des acteurs du département.

#### - Le volet interne :

En 2010, le Conseil général gèrera le patrimoine départemental dans une perspective d'amélioration de l'efficacité énergétique. Il poursuivra, à cet effet, ses efforts visant à optimiser le fonctionnement et l'utilisation de ses équipements (bâtiments administratifs, collèges, véhicules). Ainsi, une gestion, la plus efficiente possible, sera recherchée dans les différentes directions du Conseil général : politique de gestion des déchets, optimisation de la flotte automobile par l'acquisition de véhicules électriques et maîtrise globale des consommations d'énergie dans le patrimoine bâti.

En 2010, après une étude de faisabilité, le Conseil général mettra sur l'expérimentation des huiles végétales pures dans la flotte de ses véhicules. Il engagera une réflexion sur l'opportunité d'une introduction de produits agricoles et agroalimentaires plus « responsables » dans la restauration collective.

Le Conseil général fera également installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux. Il donnera le coup d'envoi de la construction du collège de Monflanquin qui répondra aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE).

Pour mener à bien ces différentes démarches, le Conseil général développera des partenariats locaux avec les autres acteurs reconnus au niveau régional et national (Région, ADEME...).

#### - Le volet externe :

L'action exemplaire du Conseil général n'aura de sens que si elle est partagée par l'ensemble des Lot-et-Garonnais dans tous les domaines de la vie quotidienne. Il conviendra donc de mobiliser l'ensemble des citoyens à ce projet par le biais des collectivités, des associations, des établissements scolaires et des administrations du département.

Actions pour favoriser une culture du développement durable

Le Conseil général a ratifié la Charte régionale d'éducation à l'environnement initiée par la DIREN Aquitaine.

L'Education à l'environnement pour un développement durable (EEDD) s'adresse à tous les publics et vise à la fois à former les individus et à avoir un impact sur l'environnement. Ses actions ont également pour rôle d'accompagner les politiques publiques. Il est proposé de mettre en place des actions destinées à favoriser une culture du développement durable : La Semaine de l'eau, « Valorisons nos déchets », journées de l'arbre et de la forêt en forêt landaise, Terroir et environnement, parcours du développement durable, Rencontres de l'environnement et du développement durable, Coordination de la Semaine nationale du développement durable.

Maîtrise énergétique, habitat et développement durable

En 2009, le Conseil général a mis en place deux nouveaux régimes d'aide « Habitat du Futur » et « Rénovez durable » qui permettent de sensibiliser le grand public aux enjeux énergétiques de l'habitat.

Ces mesures qui ont un rôle d'incitation seront pérennisées et amplifiées en 2010 afin d'impliquer les Lot-et-Garonnais dans une véritable démarche d'amélioration des performances énergétiques de leur logement.

#### 2-2-2 – Nos valeurs : la solidarité

La prise en charge du vieillissement et du handicap, la protection de l'enfance, l'aide à l'autonomie des jeunes et l'accompagnement social des plus défavorisés constituent des fondements de l'action départementale. La nécessité toutefois de préserver les mêmes possibilités pour les générations futures implique de veiller aux poids économiques de ces actions sur la durée, afin d'être en capacité de répondre à l'intérêt général d'aujourd'hui mais aussi de demain. Aussi, après une année 2009 difficile, l'année 2010 s'inscrit dans un contexte économique incertain et va se caractériser par une nécessaire montée en charge de la solidarité.

#### **Pour la cohésion sociale**

L'année 2009 a vu la mise en place du revenu de solidarité active (R.S.A.) qui a élargi la base d'attribution du RMI en incluant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (A.P.I.).

L'inscription d'une allocation en forte progression va être nécessaire.

A ce titre, dès le transfert, nous avons constaté que le RSA majoré était bien supérieur aux prévisions annoncées, suscitant les plus vives inquiétudes quant à sa compensation promise par le gouvernement. L'attention de M. Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives a été attirée lors de sa venue en Lot et Garonne ; des réponses de la part du gouvernement sur cette compensation sont attendues.

L'année 2010, inscrite dans un contexte économique très difficile va se caractériser en matière de politique de cohésion sociale par une forte progression de l'allocation RSA et celle-ci obère bien sûr notre capacité à conduire la politique d'insertion qui doit malgré tout rester le cœur de nos préoccupations en matière d'action sociale.

Aussi, au travers du plan départemental d'insertion, nous continuerons notre politique volontariste en particulier vers l'emploi, puisque 2010 sera marqué par le démarrage du contrat unique d'insertion

### **Envers l'enfance et la famille**

La situation économique pèse lourdement sur la situation des ménages les plus modestes et le Département se doit d'être à leurs côtés pour assurer pleinement sa mission de protection de l'enfance.

En 2009 les dépenses de prévention en matière d'enfance ont été renforcées et la forte progression est due au rattrapage à poursuivre en 2010 ; en effet, au budget 2008, ces dépenses avaient été amputées arbitrairement d'un million d'euros, enjoignant aux établissements d'accueillir des enfants d'autres départements. Cette politique, impossible à appliquer tant pour l'aide sociale à l'enfance de notre département que par voie de conséquence pour les établissements eux-mêmes, a engendré pour ces derniers des déficits en 2008 qu'il faut réintégrer sur 2010.

Par ailleurs, il convient de souligner que le département a décidé d'engager un recours contentieux contre l'Etat du fait de la carence de ce dernier à accorder les financements du fonds national de protection de l'enfance créé par la loi du 5 mars 2007. Alors que la Cour des Comptes avait déjà dénoncé ce retard comme mettant en cause la crédibilité même de l'Etat (rapport public thématique sur la protection de l'enfance – octobre 2009 – page 120), le Conseil d'Etat vient d'enjoindre sous astreinte le Premier Ministre de prendre les mesures réglementaires nécessaires (arrêt du 30 décembre 2009).

Concernant la famille et le soutien que nous pouvons lui apporter, en 2010, nous poursuivrons la politique engagée en 2009, par le doublement de notre intervention auprès des crèches.

### **En matière de solidarité envers les personnes handicapées et personnes âgées**

Pour les personnes handicapées, le bon fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a permis une montée en charge de la PCH certainement plus précoce que dans les autres départements. Pour 2010, les dépenses envers les personnes handicapées devraient se stabiliser malgré la prise en compte du démarrage de nouvelles structures.

A souligner la gestion très rigoureuse de la commission des droits de l'autonomie dans l'attribution de la PCH qui veille à ce que l'attribution soit conforme à l'esprit de la loi qui est de compenser les déficiences liées au handicap.

En ce qui concerne les personnes âgées, 2010 verra la définition d'un schéma gérontologique pour le Lot-et-Garonne. Notre politique de maintien à domicile sera consolidée, en revalorisant le tarif horaire des prestations d'aide à domicile dans la mesure des possibilités budgétaires. Cet effort s'accompagnera d'une meilleure gestion des plans d'aide.

L'APA versée en établissements est également en progression traduisant une proportion toujours plus grande des personnes très dépendantes (GIR 1 et 2) en leur sein.

En matière de recettes, la dotation annoncée par la caisse nationale de solidarité à l'autonomie (C.N.S.A) au titre de l'APA est en baisse alourdissant la charge du Département et venant accentuer le désengagement de l'Etat.

En terme d'investissement l'année 2010 se caractérise par le lancement d'un programme ambitieux de restructuration des établissements. Bon nombre d'entre eux, publics et associatifs, ne correspondent plus aux normes et exigences d'accueil et aucune planification n'a été réalisée à ce jour.

Là encore, nous sommes contraints à rattraper le retard et engager un vaste programme qui devra se poursuivre sur plusieurs années

## **Santé**

2009 a vu en Lot-et-Garonne la mise en place innovante d'une commission départementale de la démographie médicale (CODDEM).

Ses travaux déboucheront en 2010 sur la mise en place d'un régime d'aide pour les maisons médicales.

## **Habitat – Logement**

Au-delà des actions classiques comme la production de logements très sociaux (PLAI), où le régime a été modifié en 2009 avec une augmentation substantielle du montant unitaire de la subvention accordée par le Conseil général, l'année 2009 a été marquée par l'émergence du thème de la précarité énergétique.

Durant le « Grenelle de l'Environnement », ce sujet a été identifié comme primordial dans le secteur de l'habitat ; en effet, beaucoup de logements donnent lieu à de fortes déperditions et les populations qui habitent ces logements sont celles qui disposent le plus souvent de faibles ressources ; aussi limiter leurs charges devient un enjeu primordial dans le contexte actuel.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a décidé de lancer 4 Programmes d'Intérêt Général (PIG) expérimentaux, dits de précarité énergétique. Le Département de Lot et Garonne a obtenu d'être l'un des quatre départements de France retenus pour cette expérimentation. Ce PIG concerne les propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes, les propriétaires bailleurs dont le logement, très consommateur d'énergie, est occupé par un locataire en difficulté avec des charges élevées.

Outre le Conseil général, sont mobilisés l'ANAH, le Conseil Régional d'Aquitaine, la MSA, la sacicap PROCIVIS, la société GDF Suez, la société Electricité Réseau de France, le CAUE.

La politique de l'habitat et du logement est une compétence de l'Etat, relayée au niveau local par les communes, les EPCI et les Pays. Le Conseil général les accompagne au travers de régimes d'aides existants dont aucune évaluation n'a été réalisée à ce jour.

Seule la politique en matière de logements très sociaux a fait l'objet d'un plan d'actions au travers du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Pour 2010, il est envisagé de prolonger la démarche en réalisant un Plan Départemental de l'Habitat (PDH), obligatoire depuis la loi du 13 juillet 2006, afin de définir les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat dans le département.

La création de l'Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL 47) offre désormais l'outil indispensable pour atteindre cet objectif en Lot-et-Garonne, rare département à ne pas en être doté avant 2009.

### 2-2-3 – Un atout : les équipements et réseaux publics

#### **Infrastructures routières**

Pour bien vivre son territoire, et pour que celui-ci soit économiquement performant, il faut pouvoir bénéficier d'infrastructures et d'équipements de qualité interconnectés aux réseaux nationaux et internationaux. Le Conseil général de Lot-et-Garonne entend favoriser les déplacements de ses habitants en travaillant sur la mobilité de demain, et améliorer leur cadre de vie en proposant des équipements de proximité toujours plus performants.

Il convient dès lors de poursuivre les grands chantiers d'infrastructure pluriannuels et ainsi de terminer la déviation de Marmande, d'avancer la déviation de Villeneuve/Lot (dès lors que le Tribunal Administratif aura tranché) et la réalisation du barreau Beauregard / D 813. Il convient également d'achever le contrat de plan 2000-2006 avant d'engager le futur PDMI (Programme de Modernisation des Itinéraires Routiers) ; à ce titre l'engagement du Département sera rempli entièrement en 2010.

Aujourd'hui il est demandé au Département de contribuer au futur PDMI –RN21, en 2010, le département sera associé au comité de pilotage des études en début d'année.

Le plan de modernisation du réseau routier adopté en décembre dernier sera lancé en 2010 et s'achèvera en 2025. Pour le réseau principal une mise à l'étude puis en travaux des itinéraires classés en priorité 1, voire 2 est prévue dont principalement la D 656 entre Laroque Timbaut et Tournon d'Agenais et de Calignac à Nérac, la D 911 entre Villeneuve/Lot et Sainte-Livrade, la D 911 à Clairac et la D 216 entre Casseneuil et le Lédats (contournement Nord-Ouest de Villeneuve)

Pour le réseau secondaire une première tranche sera engagée pour un montant de 9,6 M€.

La signalisation touristique doit favoriser l'attractivité du Département. Dans le cadre du schéma de développement touristique, une action en faveur d'une signalisation plus lisible des principaux pôles d'attraction du département est apparue indispensable ainsi qu'un traitement des entrées du département et un réaménagement des aires d'arrêt le long des routes départementales. L'année 2010 sera consacrée à une étude d'ensemble.

## **Voies navigables – pistes cyclables**

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire a promis que l'Etat s'engagerait afin de permettre l'achèvement du programme interrégional de remise en navigabilité du Lot. Dès 2010, les procédures d'enquête publique sur les écluses contournant les barrages de Saint-Vite et Fumel seront donc engagées.

En accompagnement de la navigation sur la Baïse, le programme pluriannuel de travaux sur les berges sera poursuivi ainsi que le plan d'équipement progressif de la voie verte du Canal.

## **Transports collectifs**

La mise en place de la gratuité des transports scolaires est effective depuis septembre 2009. Au-delà de son incontestable succès, l'intégralité des nouvelles règles se trouve désormais rassemblée dans le règlement départemental des transports, document qui n'avait jamais été établi.

L'année 2010 sera consacrée à l'évaluation de ce nouveau fonctionnement et à son optimisation en vue de la prochaine rentrée ainsi qu'à l'accompagnement de l'extension des Périmètres de Transport Urbain.

Déployé auprès de 33 organisateurs secondaires à titre expérimental, le système d'inscriptions délocalisé sera généralisé à l'ensemble des autres 48 autorités organisatrices de second rang.

Le Conseil général, soucieux de la sécurité des 12 000 enfants qui empruntent le réseau départemental, a engagé plusieurs actions visant à les sensibiliser aux dangers encourus. Les opérations de sécurité seront reconduites et complétées par une nouvelle action consistant à doter les élèves utilisant les cars scolaires de « gilets jaunes » pour une meilleure sécurité à la montée ou à la descente du car.

Par l'engagement d'un schéma départemental des transports et de la mobilité, le Département souhaite également développer une véritable offre de transports collectifs sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de proposer une offre de transport adaptée pour les citoyens les moins mobiles, en lien avec les initiatives locales.

Dans le cadre de la politique de développement du covoiturage, il pourra être envisagé de créer des équipements spécifiques à ce mode de déplacement, pour lequel les attentes locales sont fortes.

## **Liaison Grande Vitesse**

Dans le souci de développement du territoire par une plus grande attractivité, le département est associé à la réalisation de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse dite Sud –Europe Atlantique, qui est sur le point de faire l'objet d'un contrat de concession ainsi qu'à la ligne à grande vitesse Tours –Bordeaux qui fait partie des Grands Projets du Sud Ouest. Le projet de ligne à grande vitesse s'inscrit dans une logique résolument européenne et rapproche le Lot-et-Garonne des grands centres de décision.

On ne peut que déplorer que l'Etat ait cru devoir imposer au Département de Lot-et-Garonne de contribuer à hauteur de 90 M€ au financement de ce projet d'envergure internationale.

## **Les systèmes d'information**

En 2009, dans le cadre de la mise en œuvre des opérations haut débit Wimax, les premiers clients ont été raccordés à ces réseaux au début de l'année et, aujourd'hui, à quelques exceptions près, le terme de ce déploiement approche. Ce réseau donne déjà satisfaction à près de 1.300 abonnés en seulement quelques mois de fonctionnement. Avec près de 200 nouveaux abonnés tous les mois, le rythme des demandes de raccordements confirme l'intérêt de cette opération.

De même, notre département a souhaité anticiper les besoins et se projeter en 2020-2025 en lançant un schéma départemental du très haut débit. La phase de diagnostic de l'existant est actuellement en cours de réalisation. Cette approche permettra de construire et d'agir sur ce vaste chantier des 15 ans à venir avec une vision globale à l'échelle du territoire départemental.

Ainsi en 2010 la mise en œuvre du schéma départemental très haut débit permettra de développer l'attractivité et la compétitivité du territoire. Avec des engagements de couverture de plus de 97% du bâti, les opérations haut Débit Wimax actuellement en fin de déploiement complètent de manière efficace la couverture ADSL. Quelques zones blanches résiduelles subsisteront. Il conviendra de mettre en place les différentes solutions mobilisables

Pour assurer la couverture en téléphonie mobile de certaines zones, mal identifiées lors du premier recensement des zones blanches effectué en 2003, a été lancé fin 2007 un programme national de couverture complémentaire. Conformément aux conditions fixées par l'Etat, ce nouveau programme « zones blanches » a pour objectif de couvrir en téléphonie mobile les centres bourgs des communes non desservies par au moins un opérateur ; le site de Saint-Caprais de Lerm sera pris en charge par les opérateurs. Les travaux sont planifiés sur l'année 2010.

### 2-2-4 - Un impératif : le développement territorial

#### **Développement économique**

L'emploi constitue une clé de voûte de l'action départementale, qu'il s'agisse de création ou de maintien de l'activité professionnelle quelle qu'elle soit. Il est le fil rouge de l'action départementale, de l'action sociale à l'aménagement du territoire en passant par la modernisation des infrastructures et des équipements. De nombreuses entreprises industrielles sont soumises à la mondialisation du marché, et le maintien de leur compétitivité et de leurs emplois, comme de ceux qui leur sont liés, rend l'intervention du Département dans ce domaine nécessaire et légitime. Le Conseil général entend poursuivre ses actions d'aménagement de l'espace, actions qui contribuent à l'attractivité des territoires.

Au cours de l'année 2009, les actions menées ont visé à renforcer la cohérence de la politique du Conseil général, entreprendre des actions structurantes sur le plan départemental et soutenir les projets spécifiques justifiant une intervention exceptionnelle.

Elles se sont traduites par l'accompagnement à l'installation d'entreprises majeures sur le territoire (Fonroche, Xilofrance et Garnica) et surtout par la définition d'une véritable stratégie de développement économique, grâce à l'établissement du Schéma de développement Economique du Lot-et-Garonne permettant ainsi d'améliorer la lisibilité de l'intervention économique du Département.

Le Schéma de Développement Economique (SDE) a permis d'identifier les outils qu'il conviendrait de développer pour l'accompagnement aux projets structurants, le soutien aux activités de filière, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques. 2010 sera la première année de mise en oeuvre du Schéma.

Priorité sera donnée à la définition des outils d'accompagnement aux entreprises avec de nouveaux régimes de subvention tels que les avances remboursables, des aides financières diversifiées par le renforcement des partenariats avec des structures de développement économique (les Plates-formes d'Initiatives Locales, l'association Aquitaine Création Industrie, Innovalis)

Le renforcement et le développement des zones d'activités économiques d'intérêt régional seront également une priorité pour le Département : agrandissement des trois zones d'activités existantes (Agropole, parc d'activités de la Confluence, Pôle d'activités de Marmande Sud), études nécessaires à la création des trois nouvelles zones dans l'Agenais, le Néracais et le Villeneuvois.

Le Conseil général entend également restructurer ses aides en faveur de l'artisanat et du commerce et renforcer la place de ces petites entreprises dans leur environnement.

Enfin, le Département travaillera au côté de ses deux autres partenaires (le pôle de compétitivité Aérospace Valley et le Conseil régional d'Aquitaine), à la mise en oeuvre opérationnelle du Centre Interrégional de Formation à la Sécurité Economique (CIFSE).

## **Développement touristique**

En matière touristique, le Conseil général entend continuer à irriguer le département d'infrastructures de qualité, favoriser la création d'activités touristiques dynamiques et diverses, et soutenir le retour à l'emploi. Le 3<sup>ème</sup> schéma de développement touristique affiche l'animation et la mise en réseau des acteurs comme éléments majeurs de la stratégie.

Les Pays de l'Agenais, de la Vallée du Lot, de Val de Garonne-Gascogne et du Dropt ont élaboré un projet de développement touristique qui présente un objectif fort de structuration et de professionnalisation des offices. Le Conseil général a chargé le CDT d'assurer leur accompagnement dans ces missions.

En matière d'offre de baignade, le Conseil général et le Conseil régional ont établi une convention de soutien aux équipements de baignade sur le département ; un protocole détermine les modalités d'intervention exceptionnelles pour la réhabilitation et/ou l'aménagement d'espaces sportifs/éducatifs, d'équipements de loisir, complexe aqualudique, et d'équipements de services à la population.

Par ailleurs, le Conseil général a engagé fin 2009 la réalisation d'un schéma directeur de la signalisation touristique. Ce schéma doit permettre de moderniser les équipements d'accueil, d'information et de signalisation des points touristiques du département. Il prévoit le développement du e-tourisme et de l'outil TIC complémentaire aux équipements traditionnels. La mise en oeuvre débutera au second semestre 2010.

## **Politique contractuelle**

En 2009, l'assemblée départementale a voté la mise en œuvre d'une politique contractuelle. Le Conseil général souhaite prioritairement soutenir les projets qui s'inscriront dans le développement économique et l'emploi, l'habitat et le logement, les services et l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement et le développement durable de l'espace, la valorisation et l'identité du territoire et du patrimoine.

Cette contractualisation se concrétise par la Convention d'objectifs établie avec la Région Aquitaine qui vise, cible et consolide les interventions de la Région dans le Département, et au travers des contrats de Pays et les programmes LEADER avec un accompagnement fort des projets à maîtrise d'ouvrage publique, privée ou associative structurants, porteurs d'une valeur ajoutée pour les territoires et leurs acteurs.

A ce jour 4 contrats de Pays (Vallée du Lot, Val de Garonne Gascogne, Agenais et Dropt) ont été signés. Le contrat de Pays Coeur d'Albret devrait voir le jour en 2010.

Venant compléter cette politique de développement territorial, le Conseil général a également décidé d'un partenariat fort avec les groupements d'entreprises. Des conventions triennales vont désormais définir les modalités d'accompagnement du Conseil général pour la réalisation de missions spécifiques à chacun des groupements.

Outre les projets de ces contrats qui continueront à être soutenus, en 2010 la Convention d'objectifs sera déclinée en protocoles d'accord sur les thèmes prioritaires, notamment les services aux personnes.

Dès début 2010, le contrat d'agglomération avec la communauté d'agglomération d'Agen fixera les modalités de partenariat en complémentarité avec le contrat de pays.

Le Département sera également chef de file de la mise en réseau des acteurs et des opérations de développement territorial. A titre d'exemple, le Conseil général présentera un programme d'action dans le cadre de l'appel à projets « Pôle d'Excellence Rurale ».

## **Agriculture et forêt**

L'année 2009 aura été marquée par la mise en place de nouveaux régimes d'aide pour accompagner les agriculteurs touchés par les crises que traversent nombre de filières (aide à la mise en place de bâtiments de production de volailles, aide à la filière chanvre, mise en place d'un régime d'aide à la plantation de châtaigniers)

L'ambition de structuration, de cohérence et de lisibilité pour la politique agricole du département s'est affirmée.

Les interventions du Conseil général dans le domaine de l'agriculture visent à conforter une agriculture familiale performante et à aider à l'émergence de filières d'avenir.

Nous accompagnons par ailleurs les agriculteurs par les mesures prises à l'occasion de la tempête Klaus, de la crise laitière, des difficultés rencontrées par les producteurs de tomates.

Le Département s'est enfin doté de régimes en faveur de la production de bois. Cette démarche s'inscrit pour la filière populicole dans une dynamique locale liée à l'implantation des deux unités de déroulage installées dans le département qui doivent permettre un écoulement de la production locale bénéficiant de conditions pédoclimatiques très favorables. L'aide à la production de noyer bois, même relativement marginale, doit contribuer à maintenir une source de matière première de qualité pour une valorisation locale.

Enfin, la mise en valeur de la ressource forestière du Fumélois et l'amélioration des peuplements, viennent compléter des dispositifs déjà existant chez nos voisins de Dordogne.

Le Plan carbone régional a, de ce point de vue, identifié ce massif de châtaigniers dépérissant comme un important puits de carbone potentiel.

En 2010, une réflexion sera engagée pour définir une nouvelle politique agricole départementale qui devrait permettre d'élaborer un schéma de développement agricole pour le Département.

Les actions d'ores et déjà envisagées pour 2010 concernent :

- l'installation en agriculture, afin de permettre aux agriculteurs à titre secondaire de plus en plus nombreux compte tenu des difficultés économiques, de bénéficier d'aides publiques,
- le renforcement des aides à la promotion de la viticulture départementale et l'abandon des aides à l'arrachage,
- le renforcement de l'appui du département à l'agriculture biologique,
- la mise en œuvre de dispositifs d'aide à l'élevage : bovins viande, caprins et ovins. Ces filières connaissent des difficultés structurelles, alors qu'elles sont particulièrement importantes et utiles pour l'occupation et l'entretien de l'espace rural. Les responsables professionnels avec lesquels la direction a été en relation proposent au département d'intervenir sur des domaines pertinents (l'appui technique à l'élevage bovin viande, l'appui technique à l'élevage caprin, la lutte contre la tremblante affectant les cheptels ovins),
- le ciblage d'aides aux actions de communication et de promotion en faveur de filières stratégiques : salon international de l'agriculture, journées thématiques fraise, ciblage d'un salon du vin, journée départementale des vins de Lot-et-Garonne, promotion de produits phares de l'agriculture locale,
- le renforcement de nos interventions en faveur de la filière tabac qui constitue une production de diversification très intéressante pour l'agriculture locale,
- l'adaptation de notre régime d'aide à la mise à disposition de serres et abris dans le cadre de notre partenariat avec Agri-Abri,
- l'appui aux projets de développement de la ressource en eau pertinents (dans le cadre de P.G.E., dans le cadre d'un développement de filière),
- la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre les orages de grêle sous réserve de validation scientifique et de partenariat financier avec les filières concernées,
- l'irrigation individuelle (études de réalisation de plans d'eau, aide à la mise en place de fontainiers,

- l'irrigation collective (investissement et fonctionnement).

## **Environnement**

Dans ce domaine, 2009 aura vu la mise en place d'un nouveau régime pour l'eau potable et l'assainissement et l'assistance technique aux collectivités.

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers a été approuvé par l'Assemblée départementale, mais sa mise en œuvre se trouve aujourd'hui bloquée par les recours contentieux engagés par le SMAV.

En 2010, il est proposé de porter nos efforts sur la mise en œuvre d'une politique environnementale claire concernant notamment les espaces naturels sensibles, la gestion de l'eau et l'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, il paraît important de structurer un système d'information géographique (SIG) dans ce domaine.

### 2-2-5 - Une priorité : les services à la population et le cadre de vie

## **Culture et patrimoine**

Porteur d'une démarche forte en faveur du développement culturel local, le Conseil général a pour ambition de maintenir une vitalité et une richesse permettant d'affirmer une identité et un dynamisme facteurs d'attractivité pour le Lot-et-Garonne. Ainsi, l'année 2009 a été marquée par la structuration d'un service Culture et un travail de contractualisation avec des partenaires culturels majeurs (convention culturelle avec la DRAC Aquitaine) et des actions, comme opérateur culturel direct, dans des opérations départementales (Nuits d'Été, actions d'éducation artistique en milieu scolaire, stage départemental de danse).

La 3<sup>ème</sup> phase du schéma départemental de la culture se poursuivra au début de l'année 2010 pour aboutir à la redéfinition d'une nouvelle politique culturelle, à de nouveaux cadres contractuels et à la déclinaison de la politique culturelle en nouveaux schémas (lecture publique, enseignement artistique).

L'année 2010 permettra également de voir aboutir la phase expérimentale d'un travail engagé depuis septembre 2009 avec sept collèges dans le cadre de la convention éducative. Il s'agit d'accompagner ces collèges, sélectionnés pour leur appartenance à un réseau de réussite scolaire ou pour leur dynamisme culturel, dans l'écriture et la mise en place du volet culturel de leur projet d'établissement. Le but est de permettre à chaque élève de suivre un parcours culturel en bénéficiant des projets que le Département et les structures culturelles locales ou régionales peuvent proposer. Cet effort permettra l'adoption et la mise en œuvre de ce volet culturel d'établissement dès la rentrée 2010.

Dans le domaine du patrimoine culturel, deux projets majeurs ont été aidés en 2009 : le musée de Nérac et son pôle accueil du public et la rénovation du musée de Sauveterre la Lémance.

Un autre axe concerne les actions en faveur du paysage. Le travail d'accompagnement dans l'élaboration des chartes du paysage et des P.L.U. intercommunaux se poursuivra en 2010.

Les aides en faveur de l'équipement des communes seront poursuivies en 2010 : aides aux bâtiments communaux, scolaires, sportifs, aides au titre de l'aménagement des bourgs, des villages et des bastides.

### **Archives départementales**

Après avoir donné la priorité au classement et inventaire des fonds en vrac, les efforts ont porté ces dernières années sur la collecte des archives contemporaines et l'aide aux administrations. La cellule des Archives contemporaines lance en 2010 un audit pour améliorer l'archivage dans les services du Conseil général.

Le point essentiel porte sur l'accélération de la politique de numérisation. En 2009, a été amorcée une politique de numérisation de masse. En 2010 seront mis en route le traitement et la numérisation de plusieurs centaines de cassettes d'archives sonores.

Mais surtout, sera numérisé et mis en ligne au fur à mesure, l'ensemble de l'état civil de Lot-et-Garonne du XVI<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle. Seront aussi traités les registres paroissiaux d'Ancien Régime. Au total, de 2010 à 2013, un million et demi d'images seront produites et mises à disposition des internautes qui pourront, s'ils le désirent, collaborer à leur indexation. L'accent sera mis en 2010 sur l'essai de création d'une plateforme innovante permettant une interaction entre les Archives et les internautes. Pour ce projet, proposé à l'appel à projet que lance le ministère de la culture, le thème de la carte postale a été choisi.

Les études seront poursuivies en vue du transfert du service des archives départementales sur le site de Foulayronnes.

### **Bibliothèque départementale**

En dehors des missions traditionnelles de la Bibliothèque départementale, les actions majeures de 2010 seront en partie liées à la mise en œuvre du nouveau schéma culturel avec principalement l'abandon de la limite des communes de plus de 10 000 habitants et un nouveau régime de subventions.

C'est également la mise à disposition probable de ressources numériques par la mise à disposition d'E-book et la fourniture de ressources en ligne.

Enfin, la programmation d'événements de dimension départementale est poursuivie (le festival des arts du récit « il était une voix », le projet lecture – écriture « des rives et des voix », la valorisation du répertoire théâtral contemporain jeunesse et une nouvelle action « l'audio – théâtre » : sensibilisation à la littérature).

### **Sport**

Ouvrer pour le développement, l'attractivité et l'animation des territoires par le sport est une ambition qui s'impose aujourd'hui au regard de la place prise par le sport dans la société en général, et plus particulièrement dans le développement des territoires. Il est manifeste qu'à l'heure où le temps consacré aux loisirs a augmenté, l'attractivité d'un territoire ne se mesure plus seulement à son offre en commerces de proximité ou en structures d'accueil pour les enfants, mais aussi à son potentiel sportif (équipements sportifs, animations sportives, activités touristiques dans un contexte sportif...). La collectivité va poursuivre et améliorer en 2010 sa politique par l'adaptation à l'évolution de la pratique sportive.

Dans cette optique, le département souhaite favoriser l'accompagnement de la vie associative sportive bénévole et professionnelle, la poursuite de l'aide à l'accès au

sport de haut niveau, l'accompagnement et l'organisation d'événements fédérateurs (aide aux actions sportives pédagogiques, aide aux manifestations impliquant des jeunes, aide aux manifestations de masse).

### **Jeunesse**

Engagée en 2009, la refonte complète de la convention éducative sera poursuivie à destination des collèges notamment.

Le fonctionnement du Conseil général des jeunes a été entièrement revu en 2009 pour aboutir à des projets concrets sur le thème du développement durable.

L'aide aux associations qui oeuvrent pour la jeunesse et l'éducation populaire a été revalorisée en 2009. Cet effort sera poursuivi en 2010.

Le pass-bonne conduite en place en 2009 pour les jeunes conducteurs de 18 à 25 ans sera poursuivi et amplifié. Le Conseil général se place ainsi comme un département novateur en la matière car il aide tous les jeunes, sans conditions de ressource.

### **Education**

La concertation avec les enseignants des collèges et le personnel sera poursuivie en 2010.

Ainsi, trois groupes de travail ont été créés en 2009 :

- le groupe restauration qui travaille sur un règlement du service annexe d'hébergement et étudie l'harmonisation éventuelle des tarifs de restauration scolaire,
- le groupe informatique qui est à l'origine du lancement d'une étude qui portera sur la gestion prévisionnelle et l'aide à la décision concernant l'équipement, le renouvellement et la maintenance informatique dans les vingt huit collèges. De plus, un appel à projet concernant l'équipement en malles de langues, tableaux blancs interactifs et micro-ordinateurs a permis de connaître les besoins, doter les collèges prioritaires. Cet équipement sera poursuivi en 2010.
- Le groupe économies d'énergie qui a proposé de lancer un marché pour l'entretien des chaudières afin que tous les collèges bénéficient d'un entretien minimum, de donner priorité aux travaux d'isolation, de souscrire un contrat de service avec E.D.F.-G.D.F. afin de suivre les consommations d'énergie et l'impact des travaux effectués, de réaliser un guide qui rappelle les gestes d'économies d'énergie à l'usage des collèges. A ce titre une campagne de remplacement des régulations des chauffages et d'optimisation des réseaux a été engagée.

En ce qui concerne le groupe décentralisation, pour l'année 2010, une nouvelle convention entre le Conseil Général et les établissements publics sera finalisée sur la base des droits et des obligations de chaque partie.

La formation et l'information des agents de cuisine, d'entretien et techniques des collèges seront également renforcées en 2010 par la mise à disposition de postes informatiques.

Cette concertation sera amplifiée en 2010 par l'organisation de rencontres avec les personnels des collèges.

L'année 2009 a été également l'occasion de réformer le mode de fonctionnement de l'équipe mobile de techniciens ; 2010 verra les premiers effets de cette réforme du mode de travail des agents techniques qui effectueront les petits travaux programmés en concertation avec les collèges.

En ce qui concerne les travaux, 2009 a vu se poursuivre la réalisation du 7<sup>ème</sup> programme avec en particulier l'achèvement de la rénovation de la demi-pension du collège « Damina Asperti » à Penne d'Agenais et le démarrage de la rénovation du bâtiment administratif et logements de fonction du collège « Théophile de Viau » au Passage.

Au-delà des travaux de maintenance deux importantes opérations nouvelles ont été initialisées en 2009 ; il s'agit de l'opération de rénovation/restructuration du collège « Jean Moulin » à Marmande pour lequel a été attribué le marché de maîtrise d'ouvrage et de la réalisation des études, la validation de l'Avant Projet Définitif et le dépôt du permis de construire du nouveau collège de Monflanquin. Il s'agit là d'une opération d'importance lancée pour la première fois par le Département. Ce projet qui répondra aux normes HQE (Haute qualité environnementale), d'un montant de plus de 10 M€, sera réalisé en 2010 et les collégiens pourront en prendre possession à la rentrée scolaire 2011/2012.

Les efforts seront poursuivis pour la maintenance de l'ensemble des collèges avec une attention particulière pour les mises en conformité et l'accessibilité.

## **SDIS**

Le Département apporte, dans un cadre partenarial, au service d'incendie et de secours une contribution financière indispensable à son bon fonctionnement et à ses investissements.

En 2010, le Conseil général s'efforcera, dans un cadre budgétaire maîtrisé, d'accompagner le Service départemental d'Incendie et de Secours dans son adaptation aux risques afin de garantir, à tous les Lot-et-Garonnais, en tout point du département un accès équitable aux secours.

### 2-2-6 – Notre volonté : la modernisation des services départementaux

Les services départementaux se doivent d'être au service de la population afin que le Conseil général puisse agir au quotidien dans un souci constant d'économies et de développement durable.

#### **Poursuite des chantiers d'informatisation et de dématérialisation**

De nombreux chantiers ont été menés durant l'année 2009. Sans pouvoir en dresser une liste exhaustive, on pourra notamment citer : la mise en œuvre du RSA, l'adaptation de la gestion des transports scolaires pour la prise en compte de la gratuité, la poursuite du chantier d'informatisation de la MDPH, l'accompagnement de la direction des ressources humaines dans sa démarche d'informatisation.

Les efforts produits en 2009 seront poursuivis. Les principaux chantiers d'informatisation porteront sur la mise en œuvre d'une gestion dématérialisée du courrier, la poursuite des chantiers de dématérialisation (RH, Aides sociales, Finances,...), les nouveaux développements informatiques dans les domaines du social, des subventions, des opérations routières, des transports scolaires et des outils comptables et financiers.

Le système téléphonique de l'Hôtel Saint-Jacques arrivant en fin de vie, il sera nécessaire, en 2010, de procéder à son changement vers une solution plus pérenne. De même une étude de sécurisation des systèmes d'information du site St Jacques sera lancée.

### **Une gestion rationnelle des moyens**

La redéfinition des contrats d'assurance du département pour les 3 principaux risques a permis de dégager également d'importantes économies.

Une réflexion sur l'adaptation des pratiques liées aux exigences du développement durable a été engagée ; c'est notamment l'utilisation rationnelle des véhicules de services : mise en place des carnets de bord dans les véhicules, mutualisation de leur utilisation avec encouragement du co-voiturage. Le renouvellement du parc automobile vieillissant sera poursuivi avec l'introduction de critères de performances environnementales. Les véhicules équipés en réservoir GPL seront remis en service et une action en faveur de l'éco-conduite sera menée.

### **Des conditions de travail améliorées**

La revalorisation des régimes indemnitaires, effectuée en 2009 a concerné les filières administrative, médico-sociale, animation, sportive, culturelle ; elle va se poursuivre en 2010 pour la filière technique et les agents techniques des établissements d'enseignement. 2011 verra l'aboutissement d'une régularisation devenue nécessaire car jamais engagée auparavant.

21 agents D.D.E. seront intégrés en 2010. L'ensemble des postes concernés fait l'objet d'une compensation financière de l'Etat. Toutefois, en ce qui concerne les agents DDE partis à la retraite avant leur intégration au C.G., cette compensation se fait sur la base d'un début de grille indiciaire, ce qui pénalise notre collectivité.

En ce qui concerne les sites, deux audits seront diligentés en 2010 sur l'organisation de nettoyage des locaux d'une part et les dispositifs de surveillance des locaux départementaux d'autre part ; de même la visite dans tous les CMS afin de recenser tous les besoins en travaux se poursuivra avec des interventions ponctuelles.

Les travaux seront engagés à l'UD Agen-Est ainsi qu'en ce qui concerne la rénovation du système de chauffage du CMS de Fumel ; enfin sur le site St Jacques sera engagée la rénovation de la toiture du bâtiment 8, le remplacement du système de climatisation du local serveur, le remplacement des fenêtres PVC 1<sup>ère</sup> génération et seront poursuivies les études de réaménagement du R.I.A.

\* \*  
\*

Les orientations qui président à l'élaboration du Budget primitif 2010 s'établissent à partir d'une situation financière indéniablement fragilisée.

A compter de l'exercice 2010, le Conseil général de Lot-et-Garonne, à l'instar des autres départements et de l'ensemble des collectivités territoriales en général, va entrer dans un nouveau cycle budgétaire, caractérisé par une dégradation sans précédent des grands équilibres budgétaires et financiers.

Cette évolution avait été annoncée par l'ancienne majorité, qui à l'automne 2007 avait dû reconnaître qu'à court terme le département allait subir une détérioration de son épargne et l'accroissement de sa dette.

Cette situation est également la traduction budgétaire de la crise économique que traverse aujourd'hui notre pays, notamment en ce qui concerne la baisse du produit des droits de mutation ou l'augmentation des dépenses en matière de RMI/RSA.

Enfin, elle résulte aussi de la déstabilisation progressive des budgets locaux, sous l'effet des évolutions décidées par l'État : transferts de compétences de l' « acte II de la décentralisation », prise en charge de l'APA et de la PCH, décentralisation du RMI... Les départements sont censés assurer ces nouvelles compétences, sans s'être vu transférés des ressources à la hauteur des enjeux financiers en cause. La stagnation des recettes de fiscalité indirecte transférées (TIPP, TSCA), ainsi que l'évolution très faible des dotations de l'État aboutissent progressivement à un étranglement financier et budgétaire des conseils généraux.

Cette tendance insidieuse sera encore renforcée, en 2010, par la suppression de la taxe professionnelle et par le projet annoncé de refonte de la répartition des recettes fiscales entre les différentes catégories de collectivités.

Alors qu'en vain, celles-ci demandent unanimement à l'État depuis des années une refonte de la fiscalité locale, devenue archaïque et injuste, car ne tenant pas assez compte de la capacité contributive de chacun, les initiatives de l'État interviennent dans la précipitation, sans véritable concertation avec les collectivités concernées et sans égard pour leur impact potentiel sur les finances locales.

Comment, dès lors, notre collectivité peut-elle conduire des actions efficaces et pérennes dans ce climat d'incertitudes créé par le gouvernement, encore amplifié par le projet de loi relatif aux collectivités territoriales ? Comment répondre aux besoins de notre population, en particulier les plus démunis, comment exercer efficacement des compétences essentielles pour le développement de notre territoire et de ses habitants sans moyens financiers à la hauteur ?

C'est pourtant ce que notre collectivité s'efforcera de faire en 2010, comme durant les exercices précédents.

Et alors que les effets conjugués de la crise économique et des projets de l'État se traduisent par une dégradation sans précédent de ses finances, le Conseil général, afin de ne pas alourdir encore un peu plus les difficultés de pouvoir d'achat qui pèsent sur nos concitoyens, **n'augmentera pas sa fiscalité en 2010.**



En conclusion, je vous invite à débattre de ces orientations budgétaires pour 2010.

Le Président du Conseil Général

Pierre CAMANI